

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} août 2018

L'an deux mille dix-huit, le premier août à 20 Heures, les membres du Conseil municipal de la commune de RENAC, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BAUDY, Maire de Renac. La séance a été publique.

Date de convocation : le 25 juillet 2018.

Présents : M. Patrick BAUDY, M. André FÉVRIER, M. Claude MEHAT, Mme Soizic STROUBLE, M. Joël ROBERT, Mme Céline CHARPILLAT, M. Jean-Pierre ROGER, M. Damien GUILLAS.

Absents excusés : Mme Anne PATAULT, Mme Elodie PROVOST, M. Ludovic BARBIER, Mme Stéphanie PARIS

Absent : M. Matthieu CHEVAL

Pouvoir : Mme Anne PATAULLT à M. Patrick BAUDY

Secrétaire de séance : Mme Céline CHARPILLAT.

D2018-048 : Installation et location de modules destinés à accueillir la garderie périscolaire et le centre de loisirs.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une convention a été signée avec l'école privée pour accueillir dans une salle de classe la garderie périscolaire et le centre de loisirs dans l'attente de la construction et l'aménagement du pôle enfance.

Monsieur le maire explique que l'école privée est en cours de restructuration et ne va plus pouvoir mettre à notre disposition une classe à partir de septembre 2018.

Par conséquent, nous sommes contraints de louer des modules (6 modules simples et 1 module de sanitaires pour une durée de 12 mois afin d'héberger la garderie périscolaire et le centre de loisirs et ce à compter de septembre prochain.

Quatre entreprises ont remis une offre selon un descriptif proposé.

Après étude des différents devis, il est proposé d'accepter celui de l'entreprise PETIT Construction modulaire - 375, rue Roland Moreno- 49170 SAINT LEGER DES BOIS pour un montant détaillé comme suit :

- Installation des modules	3242.00 € HT
- Location mensuelle des 7 modules	1140.00 € HT
- Forfait enlèvement des modules	2822.00 € HT
- Forfait location rampe PMR	2080.00 € HT

Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette offre et mandate Monsieur le Maire pour engager la dépense évaluée à 21824 € HT pour un an.

D2018-049 : Répartition du produit 2017 des amendes de police relatives à la circulation routière.

Au cours de sa réunion du 25 juin 2018, la commission permanente du Conseil Départemental a arrêté, à titre principal, une liste de communes de moins de 10 000

habitants susceptibles de prétendre à la répartition du produit 2017 des amendes de police relatives à la circulation routière.

A ce titre, la commune de Renac peut bénéficier d'une subvention s'élevant à la somme de 1033 € pour la signalisation de passages piétons, hors renouvellement et la sécurisation d'une section de la RD65, rue du Colonel du Halgouët.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil municipal :

Accepte la somme de 1033 € attribuée au titre de la répartition du produit 2017 des amendes de police relatives à la circulation routière ;

S'engage à exécuter les travaux subventionnés.

D2018-050 : Fonds de concours 2018 - section de fonctionnement.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Conseil communautaire de Redon Agglomération attribue des fonds de concours pouvant être versés en fonctionnement et/ou en investissement.

Les fonds de concours interviennent dans des domaines qui ne relèvent pas de la compétence de Redon Agglomération mais qui néanmoins interviennent pour soutenir l'aménagement sur le territoire de l'intercommunalité.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de solliciter les fonds de concours pour les dépenses de fonctionnement concernant la médiathèque, la salle des sports et la voirie communale.
- Autorise M. le Maire à signer la convention de fonds de concours avec Redon Agglomération.